

GESTION DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DE LA MRC DE PONTIAC
CONSULTATION PUBLIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE (PAFIT) 2017-2021

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac est désireuse depuis toujours de participer à la revitalisation de ses secteurs d'activités, à la consolidation de son territoire, ainsi qu'au développement économique et social de ses communautés locales. C'est pourquoi la MRC a signé en 2003 une entente avec le gouvernement du Québec qui lui permet de mettre en valeur ses terres publiques intramunicipales (TPI). Ce territoire forestier couvre 9 820 hectares qui sont répartis dans une dizaine de municipalités de la MRC.

En signant cette entente, appelée "Convention de gestion territoriale" ou CGT, la MRC est tenue d'assurer un encadrement selon les standards déterminés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec. C'est donc dans ce contexte qu'un Plan d'aménagement forestier intégré tactique a été rédigé. De puis toujours, la mise en valeur du territoire forestier du Pontiac a constitué la pierre angulaire de l'activité économique de sa population. Il est important de comprendre que la qualité de vie des Pontissois dépend non seulement de la récolte et de la transformation du bois comme matériaux mais, repose également sur la forêt comme un tout pour l'ensemble des ressources qu'elle procure. Ce plan tactique établit les stratégies d'aménagement qui seront déployées sur ces TPI, et ce, entre 2017 et 2021.

Pour l'accompagner dans la gestion de ce territoire public intramunicipal, un comité multiressource a été constitué. Ce comité est composé de représentants d'organismes locaux préoccupés par des enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui sont tous étroitement inter reliés.

C'est donc dans cette perspective que la MRC et son comité aviseur sont fiers d'inviter la population à venir consulter ce Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2017-2021